

BUREAU

Séance du 5 novembre 2021

Délibération BU_20211105_008

Prime exceptionnelle de 200 € attribuée aux personnels administratifs, techniques et spécialisés pour 2021

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 18 février 2021 adoptant le budget prémitif 2021 ;

Vu la délibération conseil d'administration du 10 septembre 2021 portant délégation au bureau ;

Vu le règlement modifié de mise en œuvre du régime indemnitaire des personnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

DECIDE :

Article unique. Le régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre est augmenté de 200 € bruts annuels pour l'année 2021. Cette somme sera versée en décembre 2021 et sera attribuée selon les modalités du règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire des personnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre et du présent rapport.

Régis BLANCHET